



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2021

*Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.*

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. ACTIVITES DU SERVICE	4
2.1. EVOLUTION DES CONTROLES DE CONCEPTION ET REALISATION DEPUIS 2011	4
2.2. LES CONTROLES DES INSTALLATIONS NEUVES CONCEPTION ET REALISATION	4
2.3. LES CONTROLES DES INSTALLATIONS EXISTANTES	8
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	11
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	11
4. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	13
4.1. MODALITES DE TARIFICATION	13
4.2. RECETTES	14
5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	15
5.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	15
5.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €).....	15

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

intercommunal

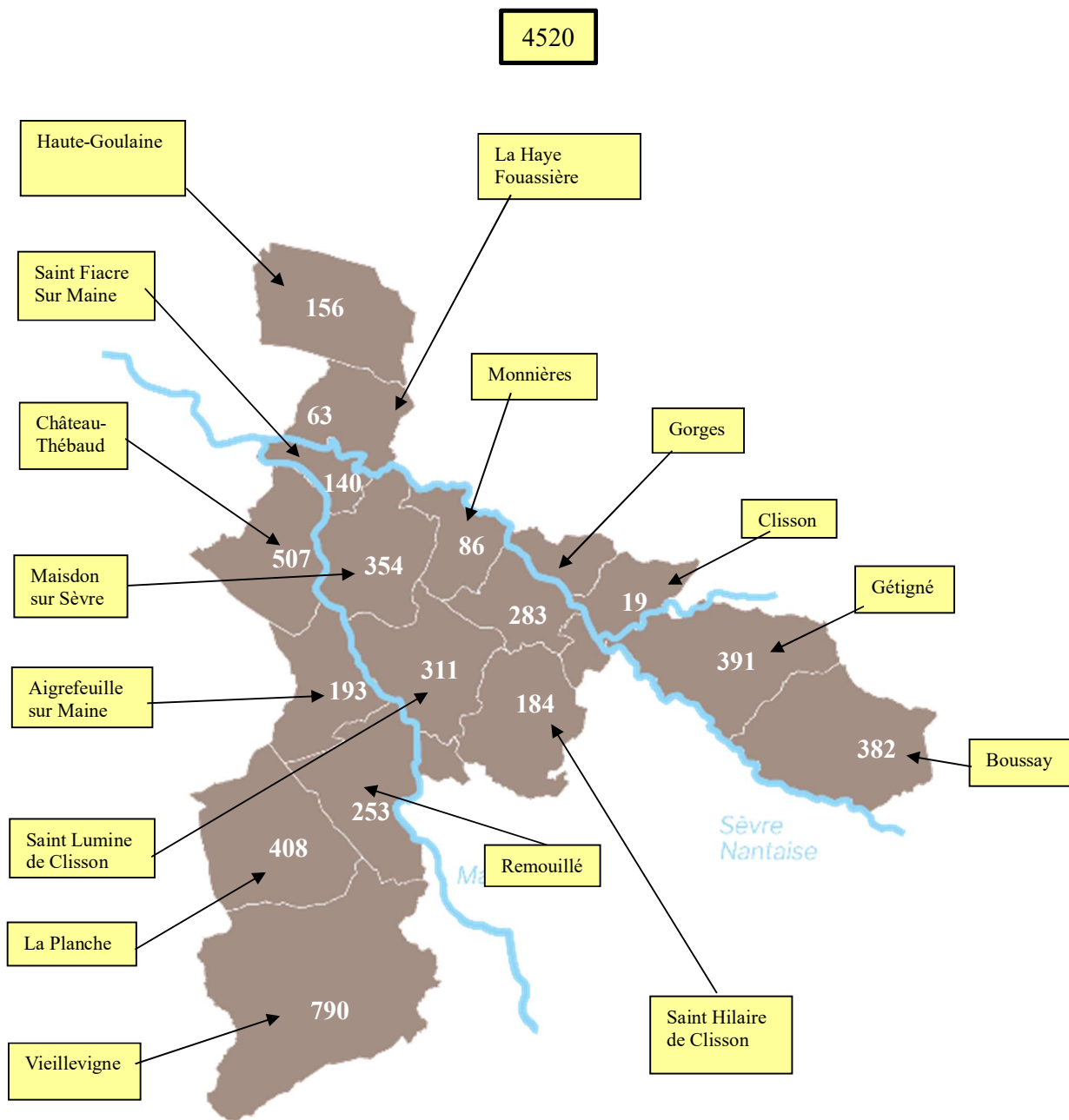
Nom de la collectivité : Clisson Sèvre et Maine Agglo

- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aigrefeuille sur Maine, Boussay, Château Thébaud, Clisson, Haute Goulaine, la Haye Fouassière, Gétigné, Gorges, la Planche, Maisdon sur Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint Fiacre sur Maine, Saint Hilaire de Clisson, Saint Lumine de Clisson et Vieillevigne.

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : 2005 et 2006 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 14/12/2021 Non

Nombre d'installations ANC par commune en 2021



1.2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en régie
- régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

Si c'est un contrat de prestation de service :

- Type de contrat :
- Nom du prestataire :
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat :
- Missions du prestataire :

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

En 2022, le service public d'assainissement non collectif dessert environ 11 500 habitants (4 520 installations), pour un nombre total d'habitants résidant sur le territoire du service de 57 815 habitants (source INSEE 2022). Le SPANC, avec l'appui de notre délégataire du service d'eau, a continué le travail sur les listings ANC, notamment sur les personnes raccordées à un puits et les habitants zonés en assainissement collectif ou à proximité de réseau d'assainissement collectif mais non raccordés car techniquement ou économiquement non viables. Le nombre de personnes référencées a augmenté du fait des constructions neuves et rénovations de bâtiments anciens.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

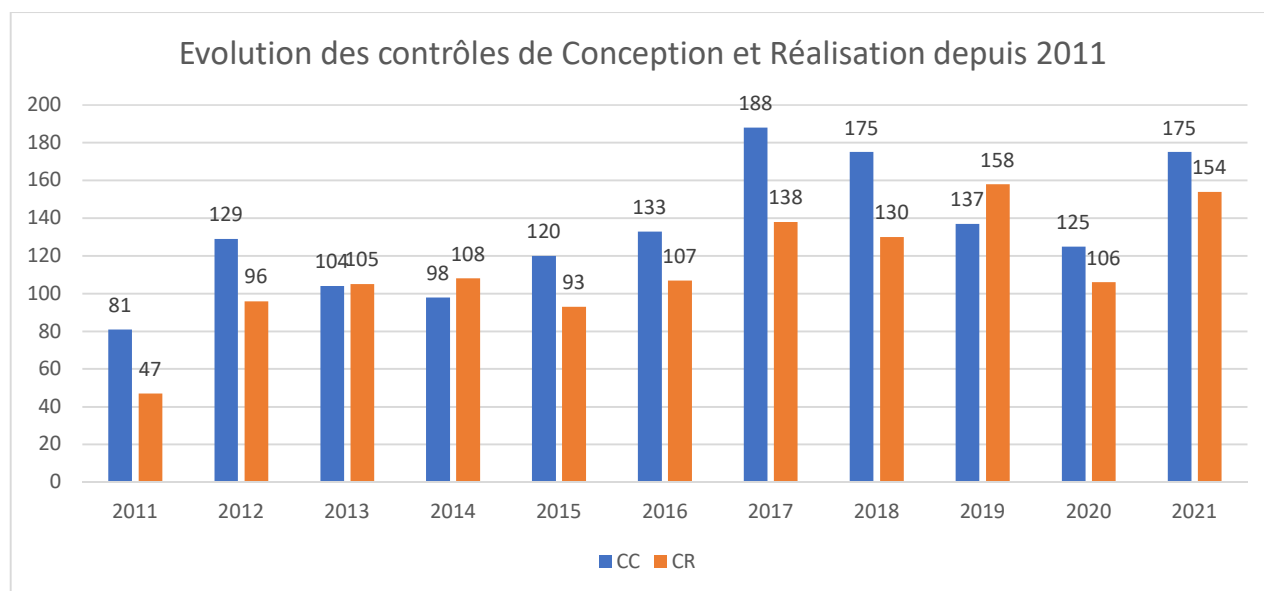
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20	20
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20	20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30	30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	0	0
Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 100.

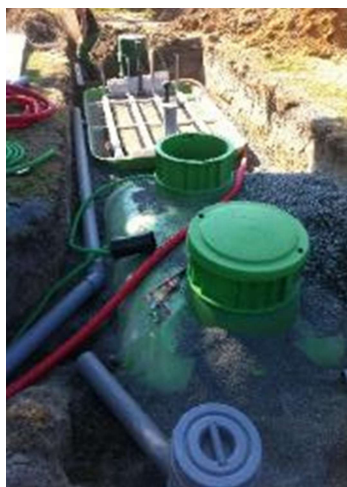
2. Activités du service

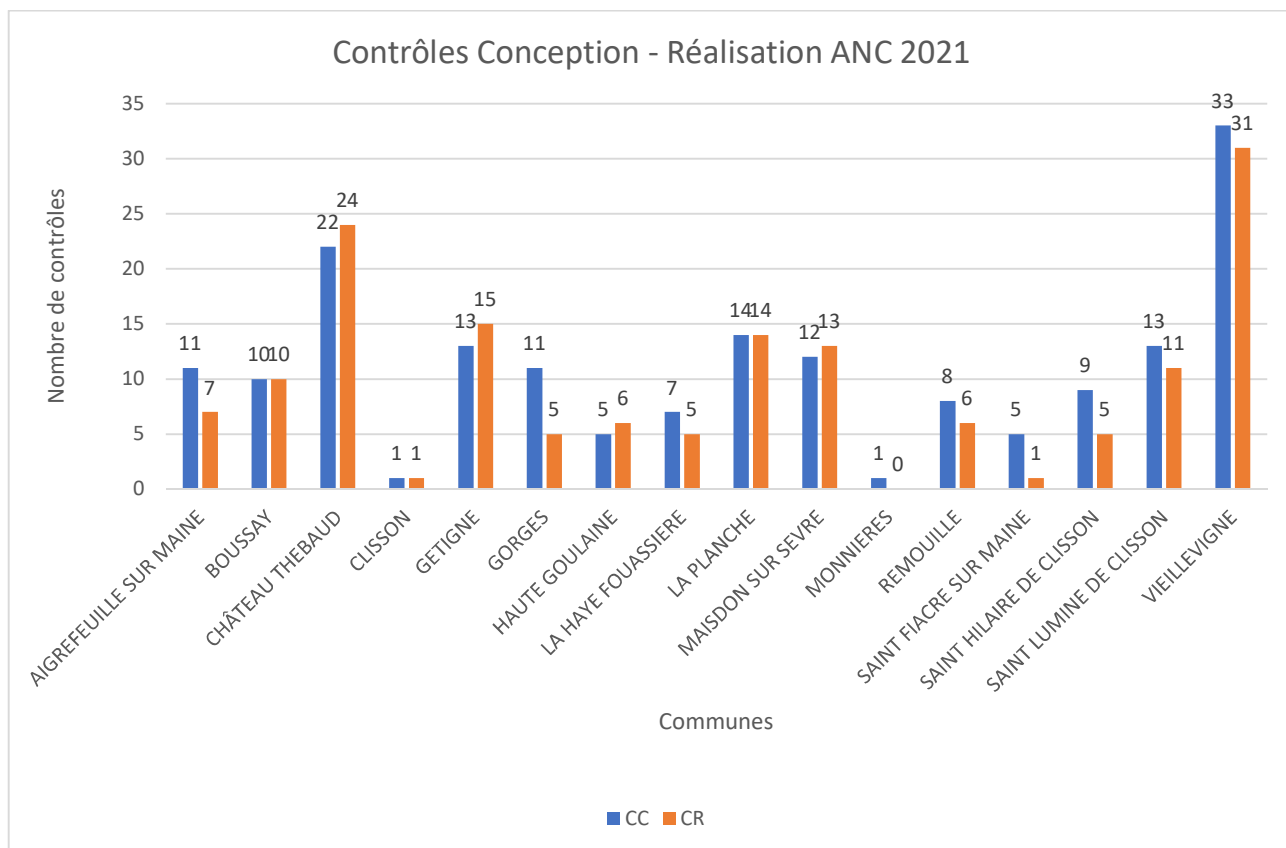
2.1. Evolution des contrôles de conception et réalisation depuis 2011



Sur ce graphique, nous pouvons noter l'augmentation des conceptions entre 2020 et 2021 de 40 %, dû à la reprise après la crise sanitaire de 2020. L'augmentation des réalisations est de 45 % pour la même raison.

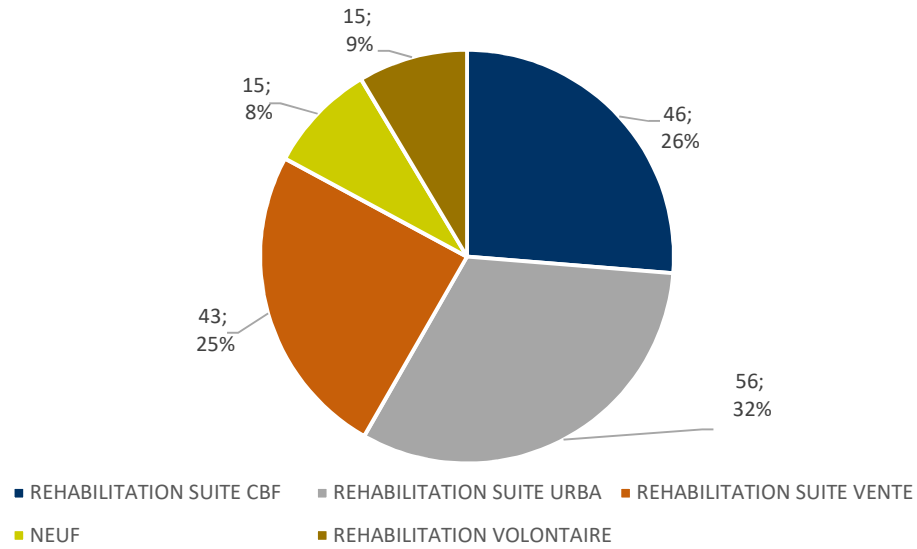
2.2. Les contrôles des installations neuves conception et réalisation





En 2021, il y a eu 175 contrôles de conceptions réalisés et 154 contrôles de réalisations soit une augmentation de 40 % en conception et 45 % en réalisation par rapport à l'année 2020. Ces chiffres sont dus à la diminution des travaux d'installations durant les phases de confinements de l'année 2020.

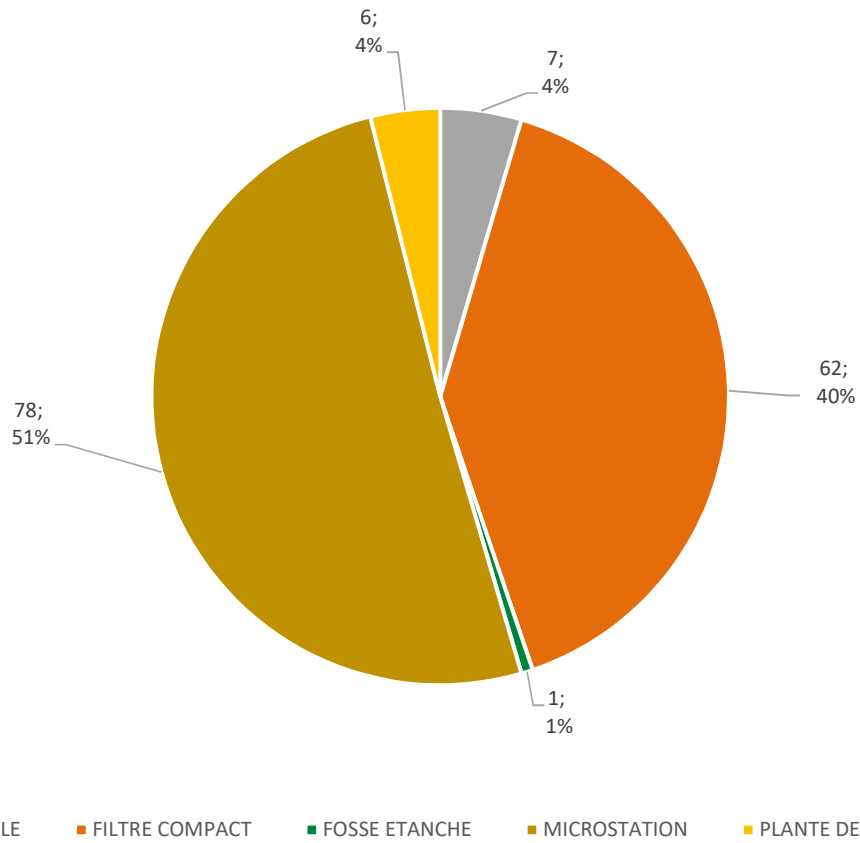
NATURE DES PROJETS DE CONCEPTIONS EN 2021



En 2021, 175 dossiers de conception ont été déposés contre 125 en 2020, 43 installations font suite à des contrôles de ventes (38 en 2020), 71 suite à des demandes d'urbanismes pour des constructions neuves, ou rénovations (47 en 2020). Nous pouvons noter, 46 dossiers déposés suite à des contrôles de bon fonctionnement contre 40 en 2020 et 15 dossiers ont fait l'objet d'une mise aux normes volontaire par leur propriétaire.

154 installations ont été mise aux normes en 2021, soit 49 de plus qu'en 2020.

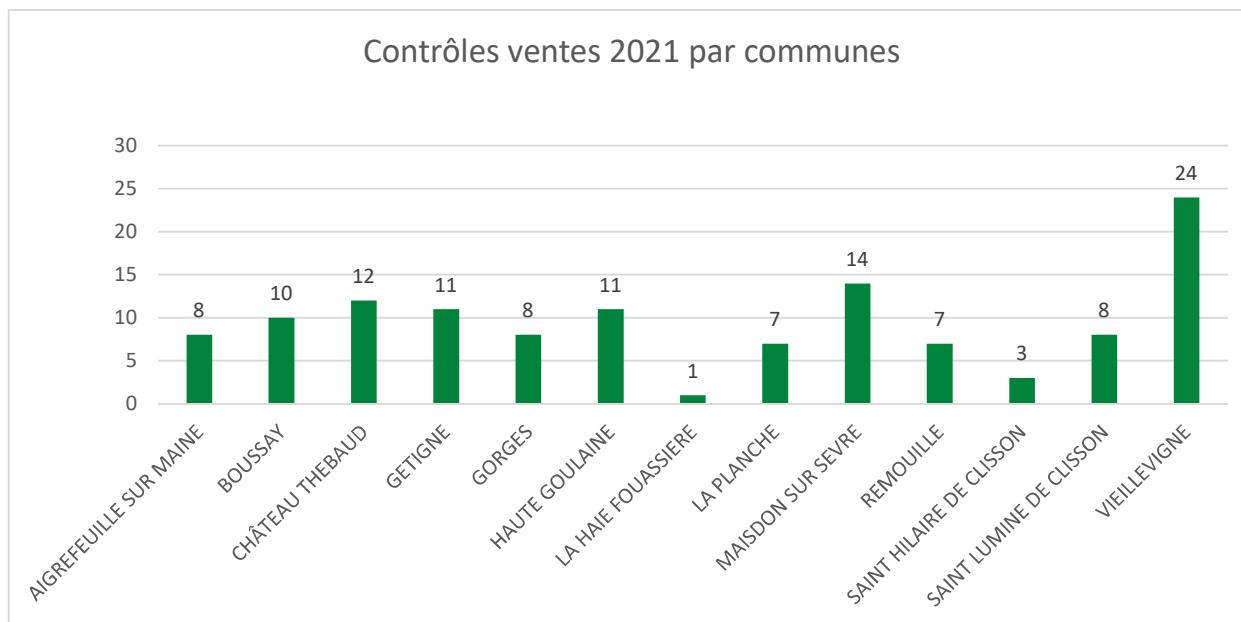
INSTALLATIONS PAR CATEGORIE EN % EN 2021



Les filières agréées notamment les filtres compacts, les filtres plantés de roseaux et les microstations représentent 95% des types de systèmes installés contre 91 % en 2020. Les filières classiques représentent uniquement 4 %, en baisse de 3% par rapport à 2020. Les fosses étanches installées le sont en attente de branchements collectif (1 au lieu de 2 en 2020).

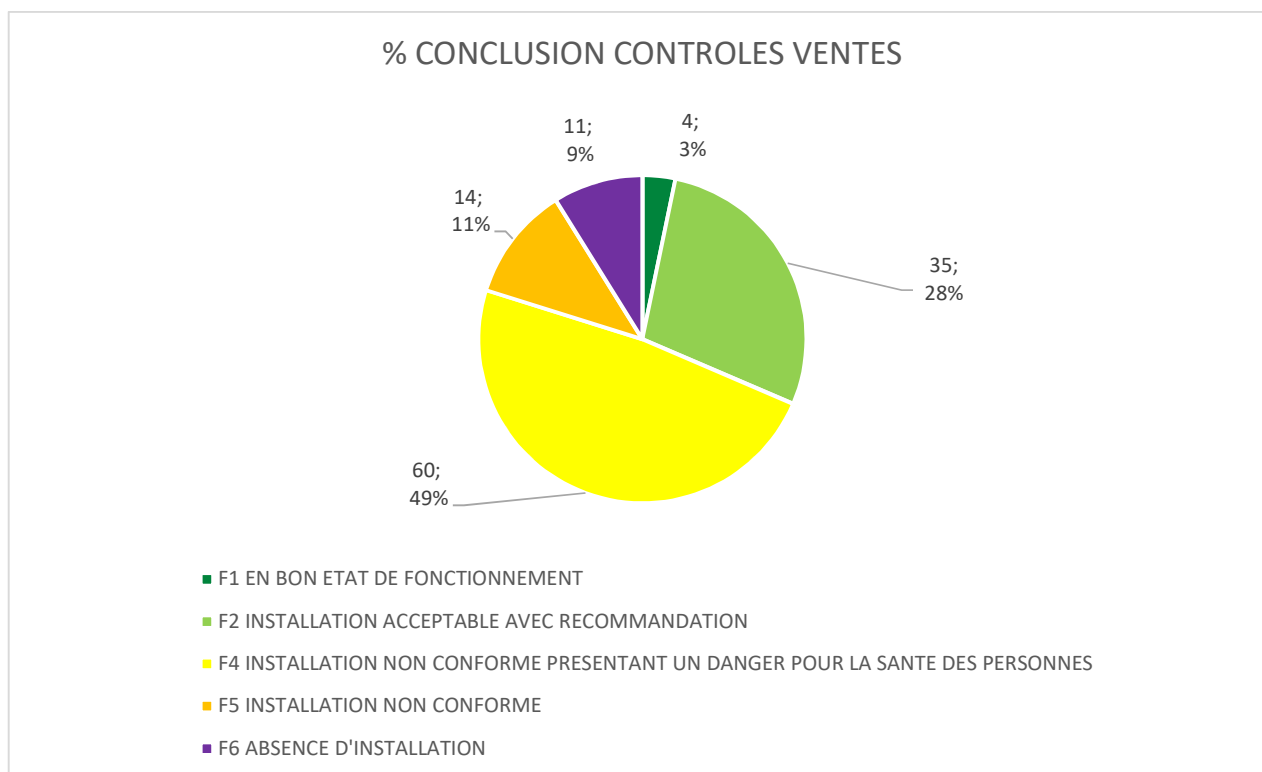
2.3. Les contrôles des installations existantes

Les contrôles de ventes



L'article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique, précise l'obligation de contrôle de l'installation d'assainissement non collectif à partir du 1^{er} janvier 2011, lors de vente de tout ou partie d'immeuble à l'usage d'habitation non raccordé au réseau public.

En 2021, nous avons réalisé 124 contrôles de diagnostic en cas de ventes immobilières dont 31% s'est avéré en bon état de fonctionnement ou acceptable avec recommandation.



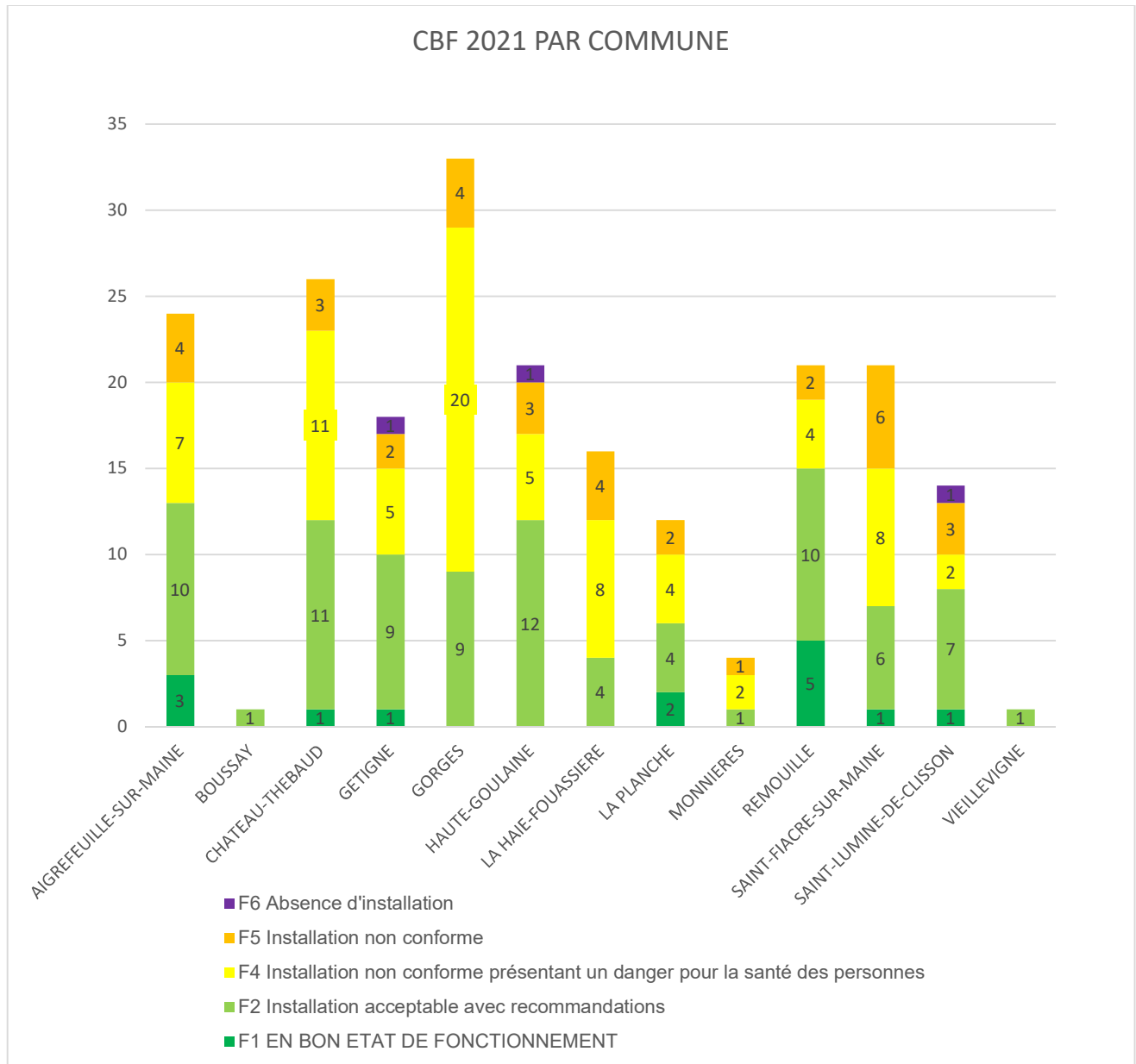
37% des installations contrôlées en 2021 ont été diagnostiquées conformes ou acceptables avec recommandations au lieu de 75 % en 2020. Pour les 63% non conformes, l'acquéreur doit donc procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte définitif de vente.

Mise en conformité des projets suite au diagnostic vente depuis 2011

Année vente	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Nombre de contrôles	68	55	56	43	57	72	97	60	95	110	124	837
conclusion NC	52	47	46	33	39	45	71	34	57	63	85	572
Demandes de réhabilitations	39	18	27	22	25	32	41	17	26	11	6	264
% demandes de réhabilitation	75%	38%	59%	67%	64%	71%	58%	50%	46%	17%	7%	46%
Réalisations faites	28	18	26	17	18	26	30	16	12	4	2	197
% réalisations faites	54%	38%	57%	52%	46%	58%	42%	47%	21%	6%	2%	34%

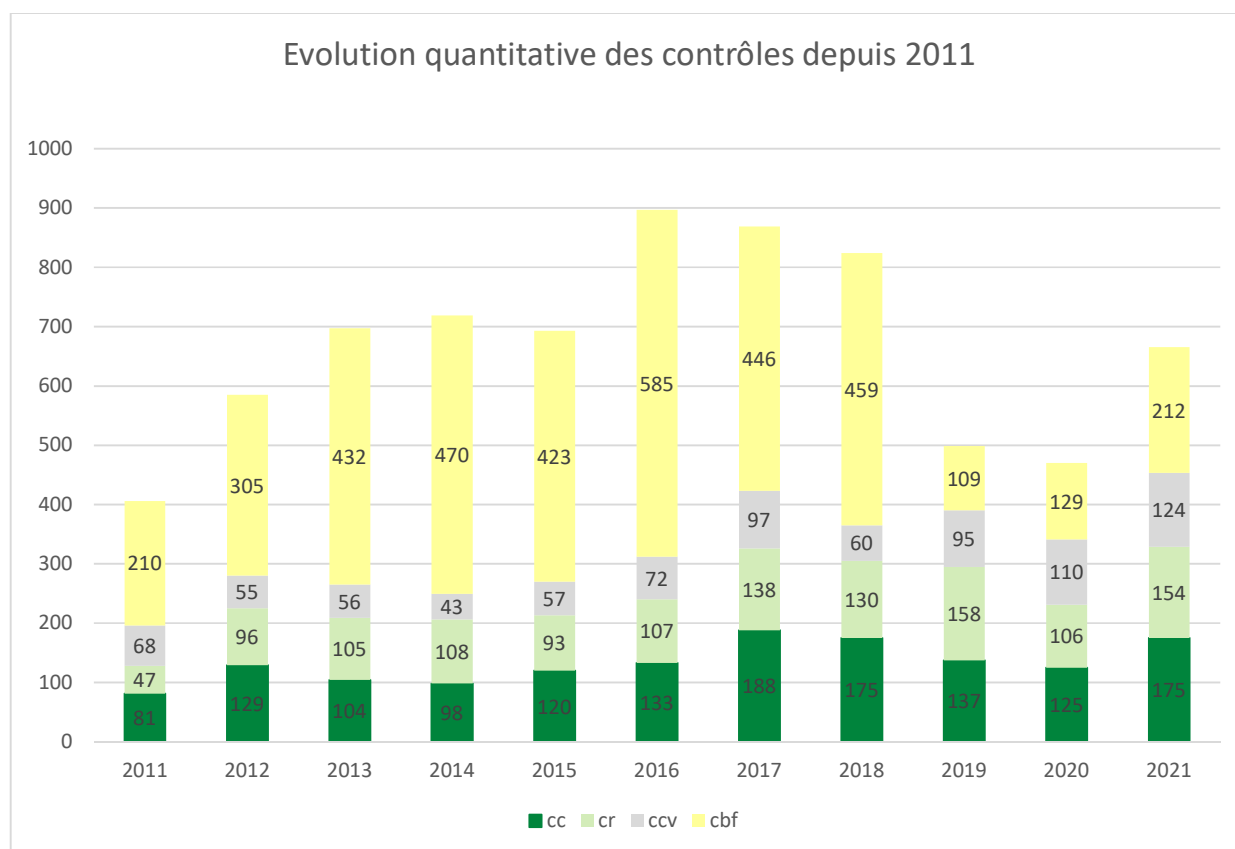
Fin 2021, on recense 34 % de travaux réalisés sur les installations diagnostiquées non conformes suite à la vente depuis 2011 et seulement 2 % de réalisés en 2021 par rapport aux ventes de 2020.

Les Contrôles de Bon Fonctionnement



En 2021, 212 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés, ce qui ne correspond pas au nombre de contrôles prévus, en raison d'une augmentation significative des contrôles de conception, de réalisation et surtout de ventes. Les contrôles de bon fonctionnement prévus sur 2021 sont reportés sur l'année 2022 et les suivantes, pour lisser et rattraper le retard accumulé depuis 2 ans petit à petit.

Evolution quantitative des contrôles depuis 2011



En 2021, le nombre de contrôles a augmenté par rapport à l'année 2020, dû notamment aux différents mouvements immobiliers conséquence des confinements de l'année 2020. Par contre le nombre de contrôles de bons fonctionnements, n'est pas revenu à la normal, vu le retard pris en 2020 en raison de la crise sanitaire et en 2021 en raison de l'augmentation du nombre des contrôles (CC-CR-CCV).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

nombre d'installations contrôlées conformes
ou mises en conformités

taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif = $\frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	299	454	286	196	258
Nombre d'installations contrôlées	597	801	383	345	665
Taux de conformité en %	50.08 %	56.68 %	74.76 %	56.81 %	38.79 %

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contrôle de conception	81	129	104	98	120	133	188	175	137	125	175
Contrôle de réalisation	47	96	105	108	93	107	138	130	158	106	154

Contrôles de ventes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de contrôles	68	55	56	43	57	72	97	60	95	110	124
Nombre d'installations contrôlées conformes	16	8	10	10	18	27	26	26	38	47	39
Taux de conformité en %	23,53	14,55	17,86	23,26	31,58	37,50	26,80	43,33	40,00	42	31

Contrôles Périodiques de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de contrôles	210	305	432	470	423	585	446	459	109	129	212
Nombre d'installations contrôlées conformes	51	63	108	101	114	156	150	195	53	63	99
Taux de conformité en %	24,29	20,66	25,00	21,49	26,95	26,67	33,63	42,48	48,62	48,84	46,69

4. Tarification de l'assainissement et recettes du service

4.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidanges) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables pour les installations inférieures à 20EH sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves en €	Contrôle Conception 63 € Contrôle Réalisation 110 €	Contrôle Conception 63 € Contrôle Réalisation 110 €	Contrôle Conception 64.89 € Contrôle Réalisation 113.30 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €	24,50 €/an	24.50 €/an	25.24 €/an
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	Redevance de contre visite 68 € Contrôle préalable à la Vente 154 €	Redevance de contre visite 68 € Contrôle préalable à la Vente 154 €	Redevance de contre visite 70.04 € Contrôle préalable à la Vente 158.62 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
Délibération du 24/11/2020, effective à compter du 01/01/2021.

Les tarifs applicables pour 2022 sont les suivants :

Tarifs au 01/01/2022	Installation inférieure à 20EH	Installation comprise entre à 21 EH et 50 EH	Installation supérieure à 51 EH
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves en €	Contrôle Conception 95 € Contrôle Réalisation 115 €	Contrôle Conception 155 € Contrôle Réalisation 245 €	Contrôle Conception 190 € Contrôle Réalisation 390 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €	40 €/an	45 €/an	51 €/an
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	Redevance de contre visite 70 € Contrôle préalable à la Vente 185 €	Redevance de contre-visite 70 € Contrôle préalable à la Vente 260 €	Redevance de contre visite 70 € Contrôle préalable à la Vente 335 €

4.2. Recettes

	Exercice 2020 (source CA 2019)			Exercice 2021 (source CA 2021)		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	142 922.44 €	/		154 548.25 €	/	154 548.25 €
Facturation du service facultatif en €		/			/	
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						
Autre en € :						

5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des dépenses d'investissement réalisées durant l'exercice budgétaire 2021 est de 2 444.88 €.

5.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets en cours	Montants prévisionnels en €
Néant	-

5.3 AIDES FINANCIERES DE LA COLLECTIVITE

COMMUNES	Montant Total des travaux	TOTAL CSMA
GETIGNE	7 480,99 €	2 618,00 €
VIEILLEVIGNE	8 766,89 €	3 068,00 €
VIEILLEVIGNE	8 849,63 €	3 097,00 €
MAISON SUR SEVRE	10 487,73 €	2 500,00 €
BOUSSAY	9921.56 €	3472,00 €
GORGES	10478.81 €	3500,00 €
AIGREFEUILLE SUR MAINE	9 550.20 €	3342.00 €
LA PLANCHE	11 440.62 €	2500,00 €
	76 976.43 €	24 097 €

En 2021, nous avons reçu 9 demandes d'aide financière, 1 demande a été refusée pour critères non remplis.

Le montant total des travaux s'élève à 76 976.43 € et nous avons versé 24 097.00 € de subventions.